

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 954

présenté par
M. Lamblin

ARTICLE 5 DECIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Banaliser les paquets de cigarettes, pour y apposer des photos « choc » destinées à dissuader la consommation de tabac et à lutter contre cette forme d'addiction, est un leurre. La faible portée de la précédente campagne d'affichage en atteste : désormais habitués à voir des images « dures » des méfaits du tabac sur l'organisme humain figurer sur les paquets de cigarettes, les fumeurs n'y prêtent plus attention. Sans compter que 25 % de la consommation de cigarettes se fait via des achats à l'étranger ou sur internet, dans des pays où les campagnes de prévention du tabagisme sont moins violentes et qui pratiquent des prix de vente du tabac moins élevés qu'en France.

Aussi, plutôt que de stigmatiser la filière tabac qui a perdu près de 10 000 buralistes victimes du commerce parallèle du tabac, le Gouvernement devrait travailler à des mesures d'harmonisation du prix des cigarettes au sein de l'Union européenne, seul dispositif réellement efficace pour mettre un terme à la concurrence déloyale subie par les buralistes et ralentir la consommation de tabac par des prix dissuasifs pratiqués chez l'ensemble de nos partenaires européens.